



**CIRDI**

**Centre International  
pour le Règlement des  
Différends Relatifs  
aux Investissements**

**Huitième  
Rapport Annuel 1973/1974**



## **Table des Matières**

	<i>Page</i>
Lettre de Transmission .....	2
Introduction .....	3
Signatures et Ratifications .....	3
Activités d'Information .....	3
Consentement par Anticipation à la Jurisdiction du Centre .....	3
Soumission de Différends au Centre .....	4
Lois Relatives aux Investissements Etrangers .....	4
Septième Session Annuelle du Conseil Administratif; Mesures Prises Subséquentement par le Conseil .....	5
Mesures Prises par les Etats Contractants en Vertu de la Convention .....	5
Finances .....	6
Bibliographie .....	6

## **Annexes**

1. Liste des Etats Contractants et Autres Signataires de la Convention .....	7
2. Membres du Conseil Administratif et Principaux Fonctionnaires du Centre .....	9
3. Liste de Conciliateurs et d'Arbitres .....	10
4. Résolutions du Conseil Administratif .....	20
5. Etats Financiers .....	21
6. Bibliographie Juridique Relative au Centre .....	22

Centre International pour le Règlement des  
Différends Relatifs aux Investissements

le 21 août 1974

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'Article 4(4) du Règlement Administratif et Financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil Administratif le Rapport Annuel sur les activités du Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements, requis par l'Article 6(1)(g) de la Convention pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements entre Etats et Ressortissants d'Autres Etats. Ce huitième rapport annuel couvre l'exercice allant du 1er juillet 1973 au 30 juin 1974.

Le rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'Article 18 du Règlement Administratif et Financier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



A. Broches  
*Secrétaire Général*

Monsieur Robert S. McNamara  
*Président*  
Conseil Administratif  
Centre International pour le Règlement des  
Différends Relatifs aux Investissements



## Introduction

Au cours de l'année écoulée, le Centre a continué à élargir ses activités, et les gouvernements et investisseurs ont encore plus largement utilisé les services qu'il offre. Quatre nouvelles requêtes d'arbitrage sous les auspices du Centre ont été enregistrées. La procédure d'arbitrage du premier différend soumis à la juridiction du Centre se poursuit. Le Secrétariat du Centre a continué sa campagne d'information sur le Centre et a assisté les pays d'accueil et les investisseurs qui désirent avoir recours aux services du Centre en acceptant de lui soumettre des différends éventuels. Les clauses compromissoires dans les contrats, les lois nationales des pays d'accueil et les traités bilatéraux prévoyant le consentement à la juridiction du Centre se sont aussi multipliés. Le projet du Centre sur les lois relatives aux investissements étrangers progresse comme prévu.

## Signatures et Ratifications

La participation des Etats membres du Centre est restée la même en cours d'année. Au 30 juin 1974, le nombre des Etats signataires de la Convention s'élevait à 68 parmi lesquels 65 Etats avaient déposé leurs instruments de ratification. D'autres Etats envisageraient de devenir membres du Centre.

Un tableau des Etats contractants et autres signataires de la Convention figure à l'Annexe 1.

## Activités d'Information

Au cours de l'année écoulée, comme les années précédentes, les activités d'information du Centre ont consisté surtout à diffuser des documents d'information générale par son Secrétariat ainsi qu'à répondre à des demandes précises formulées par les parties intéressées. En outre, le Secrétariat s'est efforcé de stimuler l'intérêt porté au Centre par l'intermédiaire de discussions avec gouvernements, institutions gouvernementales, organismes représentatifs des milieux d'investissement et juristes. En cours d'année, le Secrétaire Général a participé à une conférence d'information organisée par la Fédération des Entreprises de Belgique.

Le nombre des demandes de renseignements adressées au Secrétariat s'est considérablement accru. Elles portent aussi bien sur des questions d'ordre général que sur des questions adressées au Centre par des parties qui envisagent ou souhaitent soumettre un différend à la juridiction du Centre. A ce dernier sujet, le Secrétariat, qui a pour rôle important en particulier d'encourager l'utilisation efficace de la Convention, a assisté les gouvernements ou institutions gouvernementales et les investisseurs à rédiger des clauses appropriées de règlement de différends pour être insérées dans leurs accords. Certaines parties n'ayant pas prévu initialement une clause de recours à la juridiction du Centre, ont présenté des demandes de renseignements relatives à la soumission *ad hoc* des différends éventuels.

## Consentement par Anticipation à la Juridiction du Centre

Le nombre des clauses compromissoires indiquant un consentement des parties à des accords d'investissement à soumettre au Centre leurs différends éventuels a continué à augmenter.

Certains de ces accords sont portés à l'attention du Centre en raison de leur parution dans les publications officielles du pays d'accueil; d'autres lui sont communiqués par l'une des parties à l'accord d'investissement. Comme il a été indiqué dans des rapports précédents, la Convention n'exige pas la notification au Centre d'accords conclus prévoyant le recours à la juridiction du Centre en cas de différends futurs entre parties. Le Centre n'a donc aucun moyen de connaître exactement la fréquence d'utilisation des clauses CIRDI. Elles tendent néanmoins à être employées de plus en plus, si l'on en juge d'après l'augmentation du nombre des demandes de renseignements relatifs à la possibilité d'insertion de clauses CIRDI dans de nouveaux types de dispositifs concernant des investissements, ainsi que dans de nouveaux domaines d'investissement y compris accords d'association et accords de prêt et de crédit conclus sur le marché de l'Euro-crédit et ailleurs. Il peut être utile de souligner que la compétence

du Centre étant limitée, les parties intéressées doivent établir leurs accords de manière à réunir toutes les conditions nécessaires établissant la compétence du Centre. Le Centre a rédigé une série de clauses modèles à utiliser dans les accords d'investissement internationaux<sup>1</sup> qui peuvent être utiles à cet égard. De plus, le Secrétariat est prêt à aider les parties à rédiger des clauses s'appliquant à des accords d'investissement plus complexes, et ce, pour que la Convention soit utilisée à bon escient et efficacement.

Le précédent rapport du Centre donnait certains exemples indicateurs de l'acceptation de plus en plus nombreuse de la compétence du Centre dans des traités bilatéraux qui visent à encourager et à protéger les investissements étrangers et dans la législation des pays d'accueil relative aux investissements. Depuis lors, plusieurs autres traités<sup>2</sup> ont été négociés, en particulier dans le cadre du programme de garantie des investissements de la République française. Une clause CIRDI a été également inscrite dans la Loi no 43 de 1974, récemment promulguée par le Gouvernement égyptien, relative à l'Investissement de Capitaux Arabes et Etrangers et aux Zones Franches. Le Secrétariat souhaite être en mesure de dresser une liste complète de ces lois et traités avec la coopération des Etats contractants pour l'inclure dans le Rapport annuel de l'année prochaine.

#### **Soumission de Différends au Centre**

*Holiday Inns/Occidental Petroleum c. Gouvernement marocain.* L'annexe 6 du septième Rapport annuel présentait, par ordre chronologique, les renseignements se rapportant aux aspects procéduraux relatifs à l'évolution de ce cas enregistré par le Centre en 1972. Au cours de l'année en question, les parties à l'instance ont soumis une réponse et une réplique, respectivement, en septembre et décembre 1973. L'échange de ces conclusions a mis un terme à la procédure écrite. Les parties intéressées ont alors prié le Tribunal de

différer l'ouverture de la procédure orale afin de leur permettre d'examiner la possibilité d'un règlement à l'amiable. Une audience concernant certains points de droit en litige s'est tenue à Paris les 11 et 12 mai 1974. Au cours de cette audience un délai supplémentaire a été accordé aux parties pour convenir d'un mémoire commun concernant les questions dont le Tribunal doit être saisi. Les audiences reprendront en août 1974.

*Adriano Gardella SpA. c. Gouvernement de Côte d'Ivoire.* Le 6 mars 1974, le Secrétaire Général a enregistré une requête d'arbitrage déposée par une société italienne contre le Gouvernement de Côte d'Ivoire. A la fin de la période en considération, les parties au différend poursuivaient l'examen de la constitution du Tribunal Arbitral. Le différend a été soumis en vertu d'une clause d'arbitrage CIRDI prévue dans un accord conclu entre les parties.

*Alcoa Minerals of Jamaica, Inc. c. Gouvernement de la Jamaïque; Kaiser Bauxite Company c. Gouvernement de la Jamaïque; Reynolds Jamaica Mines et Reynolds Metals Company c. Gouvernement de la Jamaïque.* Ces trois différends ont été soumis par les sociétés intéressées, ressortissantes des Etats-Unis, en vertu de clauses CIRDI de règlement de différends contenues dans des accords conclus entre chaque société et le Gouvernement de la Jamaïque. Le Secrétaire Général a enregistré les trois requêtes d'arbitrage le 21 juin 1974.

#### **Lois Relatives aux Investissements Etrangers**

Le projet sur les lois relatives aux investissements étrangers est maintenant présenté sous forme d'un recueil à feuillets mobiles préparé par le Centre et publié par Oceana Publications, Inc., de Dobbs Ferry, New York. Le recueil contient, classés par pays, la législation interne et les accords internationaux intéressant les investissements étrangers et reprend les textes de constitutions, lois, règlements et traités s'y rapportant. Les divers textes ont été préparés et codés de façon à assurer l'uniformité dans la présentation des documents afférents aux divers pays. La documentation

<sup>1</sup> Document CIRDI/5.

<sup>2</sup> Il convient de rappeler que le Centre a rédigé une série de clauses modèles, Document CIRDI/6, à utiliser dans de tels traités.



est classée par titres et contient des tables de concordance avec renvois. Elle sera périodiquement mise à jour et complétée grâce à un réseau de correspondants se trouvant dans les pays en question. Dans une première phase, la publication se limitera aux textes intéressant 50 pays en voie de développement, parties à la Convention. Elle comprendra six volumes dont les quatre premiers peuvent déjà être obtenus auprès de l'éditeur. Ils portent sur les pays suivants: Afghanistan, Botswana, Burundi, Corée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Ghana, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Libéria, Malaisie, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Tunisie et Zaïre. Le Volume V, à paraître à la fin de 1974, portera sur le Cameroun, la République populaire du Congo, la Jordanie, la République Malgache, le Maroc, la Mauritanie, la Somalie, le Botswana, le Zimbabwe, la Yougoslavie et la Zambie.

#### **Septième Session Annuelle du Conseil Administratif; Mesures Prises Subséquemment par le Conseil**

La septième Session annuelle du Conseil administratif du Centre s'est tenue le 27 septembre 1973, à Nairobi, conjointement avec l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Au cours de cette session, le Conseil a approuvé le septième Rapport annuel sur les activités du Centre, a adopté un amendement au Règlement Administratif et Financier du Centre (ICSID/4, Partie A) et a approuvé le budget de l'exercice 1974. Le 31 mai 1974 le Conseil administratif a adopté par correspondance un budget supplémentaire pour l'exercice 1974.

Les résolutions correspondantes figurent en Annexe 4.

#### **Mesures Prises par les Etats Contractants en Vertu de la Convention**

En vertu de l'Article 13(1) de la Convention, chaque Etat contractant peut désigner quatre personnes pour figurer sur chacune des Listes tenues par le Centre. 38 Etats ont exercé ce droit et les noms de 131 per-

sonnes figurent à présent sur la Liste de Conciliateurs et 134 sur la Liste d'Arbitres. Les noms des membres des deux Listes figurent à l'Annexe 3. Le Centre souhaite que les Etats ne l'ayant pas encore fait procèdent également à des désignations afin que les parties à un différend, ainsi que le Président du Conseil administratif au cas où il serait appelé à nommer des conciliateurs ou des arbitres, aient le plus large choix possible.

De nouvelles désignations ont été effectuées au cours de l'année écoulée en vertu de l'Article 54(2) de la Convention (tribunal compétent ou toute autre autorité auprès de laquelle peuvent être obtenues la reconnaissance et l'exécution d'une sentence arbitrale rendue en vertu de la Convention). 39 Etats ont jusqu'à présent notifié le Centre de telles désignations. Le Centre a rappelé aux Etats ne l'ayant pas encore fait, les exigences de l'Article 54(2) de la Convention.

Conformément à l'Article 19 du Règlement Administratif et Financier, le Secrétaire Général a établi et envoyé aux Etats contractants une liste<sup>3</sup> précisant pour chaque Etat contractant:

(a) la date à laquelle la Convention est entrée en vigueur à l'égard de cet Etat;

(b) tous territoires exclus conformément à l'Article 70 de la Convention et la date à laquelle la notification d'exclusion et toute modification d'une telle notification ont été reçues par le dépositaire;

(c) toute désignation, en vertu de l'Article 25(1) de la Convention, d'une collectivité publique ou d'un organisme dépendant d'un Etat contractant auquel s'étend la compétence du Centre en ce qui concerne ses différends relatifs aux investissements;

(d) toute notification en vertu de l'Article 25(3) de la Convention, que l'approbation de l'Etat n'est pas nécessaire pour qu'une collectivité publique ou un organisme dépendant de lui puisse donner son consentement à la compétence du Centre;

(e) toute notification, en vertu de l'Article 25(4) de la Convention, de la ou des catégories de différends que l'Etat considérerait

<sup>3</sup> Doc. CIRDI/8, en date du 15 février 1974.

comme pouvant être soumis ou non à la compétence du Centre;

(f) le tribunal national ou toute autre autorité compétente pour la reconnaissance et l'exécution d'une sentence arbitrale, que l'Etat a désigné en vertu de l'Article 54(2) de la Convention;

(g) toute mesure législative ou autre prise conformément à l'Article 69 de la Convention en vue de la mise en vigueur des dispositions de la Convention sur les territoires dudit Etat et communiquée par lui au Centre.

Cette liste, qui sera complétée périodiquement, peut être obtenue sur demande auprès du Secrétariat du Centre.

#### **Finances**

Les états financiers du Centre pour l'exercice 1974 figurent à l'Annexe 5. Les dépenses du Centre ont été entièrement couvertes par la valeur des services, locaux et matériels fournis gratuitement par la Banque en vertu du Mémoire sur les arrangements administratifs conclus par la Banque et le Centre en février 1967<sup>4</sup> et par

<sup>4</sup> Dont le texte figure en Annexe 5 au Premier Rapport Annuel, sous AC(IM)RES/3.

les recettes provenant de la vente des publications. Il n'a donc pas été nécessaire, en vertu de l'Article 17 de la Convention, de faire supporter des dépenses excédentaires par les Etats contractants.

Les dépenses du Centre liées à la procédure d'arbitrage en cours sont à la charge des parties, conformément au Règlement Administratif et Financier du Centre. En vertu de ce Règlement, le Secrétaire Général invite les parties à effectuer des acomptes de temps en temps afin de couvrir ces dépenses.

#### **Bibliographie**

L'Annexe 6 contient une bibliographie des études juridiques relatives à la Convention et au Centre, complétant celles qui figuraient dans les Rapports annuels antérieurs.

Une bibliographie consolidée relative à la Convention et au Centre (y compris des rapports d'organisations et d'associations internationales) peut être obtenue sur demande auprès du Centre.

# Liste des Etats Contractants et Autres Signataires de la Convention

(au 30 juin 1974)

Les 68 Etats qui figurent sur la liste ci-dessous ont signé la Convention aux dates indiquées. Le nom des 65 Etats qui ont déposé leurs Instruments de ratification est en majuscules, et les dates du dépôt ainsi que de l'accession au statut d'Etat contractant par l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne chacun d'eux sont également indiquées.

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
AFGHANISTAN	30 sept. 1966	25 juin 1968	25 juil. 1968
ALLEMAGNE	27 jan. 1966	18 avr. 1969	18 mai 1969 <sup>1</sup>
AUTRICHE	17 mai 1966	25 mai 1971	24 juin 1971
BELGIQUE	15 déc. 1965	27 août 1970	26 sept. 1970
BOTSWANA	15 jan. 1970	15 jan. 1970	14 fév. 1970
BURUNDI	17 fév. 1967	5 nov. 1969	5 déc. 1969
CAMEROUN	23 sept. 1965	3 jan. 1967	2 fév. 1967
CHINE	13 jan. 1966	10 déc. 1968	9 jan. 1969
CHYPRE	9 mars 1966	25 nov. 1966	25 déc. 1966
CONGO, REPUBLIQUE POPULAIRE DU	27 déc. 1965	23 juin 1966	14 oct. 1966
COREE	18 avr. 1966	21 fév. 1967	23 mars 1967
COTE D'IVOIRE	30 juin 1965	16 fév. 1966	14 oct. 1966
DAHOMEY	10 sept. 1965	6 sept. 1966	14 oct. 1966
DANEMARK	11 oct. 1965	24 avr. 1968	24 mai 1968 <sup>2</sup>
EGYPTE, REPUBLIQUE ARABE D'	11 fév. 1972	3 mai 1972	2 juin 1972
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	27 août 1965	10 juin 1966	14 oct. 1966
Ethiopie	21 sept. 1965		
FINLANDE	14 juil. 1967	9 jan. 1969	8 fév. 1969
FRANCE	22 déc. 1965	21 août 1967	20 sept. 1967
GABON	21 sept. 1965	4 avr. 1966	14 oct. 1966
GHANA	26 nov. 1965	13 juil. 1966	14 oct. 1966
GRECE	16 mars 1966	21 avr. 1969	21 mai 1969
GUINEE	27 août 1968	4 nov. 1968	4 déc. 1968
GUYANE	3 juil. 1969	11 juil. 1969	10 août 1969
HAUTE-VOLTA	16 sept. 1965	29 août 1966	14 oct. 1966
INDONESIE	16 fév. 1968	28 sept. 1968	28 oct. 1968
Irlande	30 août 1966		
ISLANDE	25 juil. 1966	25 juil. 1966	14 oct. 1966
ITALIE	18 nov. 1965	29 mars 1971	28 avr. 1971
JAMAIQUE	23 juin 1965	9 sept. 1966	14 oct. 1966
JAPON	23 sept. 1965	17 août 1967	16 sept. 1967
JORDANIE	14 juil. 1972	30 oct. 1972	29 nov. 1972
KENYA	24 mai 1966	3 jan. 1967	2 fév. 1967
LESOTHO	19 sept. 1968	8 juil. 1969	7 août 1969
LIBERIA	3 sept. 1965	16 juin 1970	16 juil. 1970

(à suivre)

<sup>1</sup> Lors du dépôt de son instrument de ratification, l'Allemagne a déclaré que la Convention s'applique également au Land Berlin.

<sup>2</sup> Par notification reçue le 15 mai 1966, le Danemark a exclu les Iles Féroé; par notification reçue le 30 octobre 1968, le Danemark a étendu l'application de la Convention aux Iles Féroé à compter du 1er janvier 1969.



Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
LUXEMBOURG	28 sept. 1965	30 juil. 1970	29 août 1970
MALAISIE	22 oct. 1965	8 août 1966	14 oct. 1966
MALAWI	9 juin 1966	23 août 1966	14 oct. 1966
MAROC	11 oct. 1965	11 mai 1967	10 juin 1967
MAURICE	2 juin 1969	2 juin 1969	2 juil. 1969 <sup>3</sup>
MAURITANIE	30 juil. 1965	11 jan. 1966	14 oct. 1966
NEPAL	28 sept. 1965	7 jan. 1969	6 fév. 1969
NIGER	23 août 1965	14 nov. 1966	14 déc. 1966
NIGERIA	13 juil. 1965	23 août 1965	14 oct. 1966
NORVEGE	24 juin 1966	16 août 1967	15 sept. 1967
Nouvelle Zélande	2 sept. 1970		
OUGANDA	7 juin 1966	7 juin 1966	14 oct. 1966
PAKISTAN	6 juil. 1965	15 sept. 1966	15 oct. 1966
PAYS-BAS	25 mai 1966	14 sept. 1966	14 oct. 1966 <sup>4</sup>
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	26 août 1965	23 fév. 1966	14 oct. 1966
REPUBLIQUE MALGACHE	1 <sup>er</sup> juin 1966	6 sept. 1966	14 oct. 1966
ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD			
SENEGAL	26 mai 1965	19 déc. 1966	18 jan. 1967 <sup>5</sup>
SIERRA LEONE	26 sept. 1966	21 avr. 1967	21 mai 1967
SIERRA LEONE	27 sept. 1965	2 août 1966	14 oct. 1966
SINGAPOUR	2 fév. 1968	14 oct. 1968	13 nov. 1968
SOMALIE	27 sept. 1965	29 fév. 1968	30 mars 1968
SOUAZILAND	3 nov. 1970	14 juin 1971	14 juil. 1971 <sup>6</sup>
SOUDAN	15 mars 1967	9 avr. 1973	9 mai 1973
SRI LANKA	30 août 1967	12 oct. 1967	11 nov. 1967
SUEDE	25 sept. 1965	29 déc. 1966	28 jan. 1967
SUISSE	22 sept. 1967	15 mai 1968	14 juin 1968
TCHAD	12 mai 1966	29 août 1966	14 oct. 1966
TOGO	24 jan. 1966	11 août 1967	10 sept. 1967
TRINITE ET TOBAGO	5 oct. 1966	3 jan. 1967	2 fév. 1967
TUNISIE	5 mai 1965	22 juin 1966	14 oct. 1966
YUGOSLAVIE	21 mars 1967	21 mars 1967	20 avr. 1967
ZAIRE	29 oct. 1968	29 avr. 1970	29 mai 1970
ZAMBIE	17 juin 1970	17 juin 1970	17 juil. 1970

<sup>3</sup> Jusqu'à l'indépendance de Maurice le 12 mars 1968, la ratification du Royaume-Uni s'y appliquait.

<sup>4</sup> Les Pays-Bas, lors du dépôt de leur instrument de ratification, ont limité l'application de la Convention au Royaume en Europe. Par une notification reçue le 22 mai 1970, les Pays-Bas ont retiré cette limitation et ont ainsi étendu l'application de la Convention au Surinam et aux Antilles néerlandaises.

<sup>5</sup> Le Royaume-Uni a, en vertu de l'Article 70 de la Convention, exclu de son champ d'application les territoires figurant ci-dessous pour les relations internationales desquels il est responsable: Jersey • Ile de Man • Rhodésie du Sud • Brunel • Territoire britannique de l'Océan Indien • Iles Pitcairn • Territoire antarctique britannique • Zones des Bases souveraines à Chypre • Nouvelles-Hébrides.

<sup>6</sup> Jusqu'à l'indépendance du Souaziland le 6 septembre 1968, la ratification du Royaume-Uni s'y appliquait.

# Membres du Conseil Administratif et Principaux Fonctionnaires du Centre

(au 30 juin 1974)

Président du  
Conseil AdministratifRobert S. McNamara,  
Président de la Banque Internationale  
pour la Reconstruction et le  
Développement ès-qualités

Etat contractant	Représentant <sup>1</sup>	Suppléant <sup>1</sup>
Afghanistan	Fazal Haque Khaliqyar	Mahammed Sarwar Haïdar
Allemagne	Hans Apel <sup>2</sup>	Egon Bahr <sup>2</sup>
Autriche	Hannes Androsch	Walter Neudörfer
Belgique	W. De Clercq	Robert Vandeputte
Botswana	M. D. Mokama *	Q. K. Masire *
Burundi	Samuel Nduwingoma	Jean Ndimurukundo
Cameroun	Abdoulaye Maïkano	Edouard M. Koulla
Chine	Kwoh-Ting Li	Chun-Heng Tu
Chypre	Andreas C. Patsalides	A. C. Afxentiou
Congo, République Populaire du	Bernard Banza-Bouiti	Gabriel Bokilo
Corée	Duck Woo Nam	Sung Whan Kim
Côte d'Ivoire	Henri Konan Bédié	Abdoulaye Kone
Dahomey	Janvier Assogba	Abou Baba-Moussa
Danemark	Ove Guldberg	Wilhelm Ulrichsen
Egypte, République Arabe d'	Abdel Aziz Hegazy	Sherif Lotfy
Etats-Unis d'Amérique	William E. Simon	William J. Casey
Finlande	Johannes Virolainen	Osmo Kalliala
France	Ministre des Finances	André de Lattre
Gabon	Augustin Boumah	Edouard-Alexis M'Bouy-Boutizit
Ghana	I. K. Acheampong	K. D. Fordwor
Grèce	Adamantios Androutsopoulos	Triantafyllos Eleftheriou
Guinée	N'Faly Sangaré	Momory Camara
Guyane	F. E. Hope	Harold Wilkinson
Haute-Volta	Antoine Dakouré	Pierre Tahita
Indonésie	Rachmat Saleh	Julianto Moeliোধিহর্দjo
Islande	Ludvík Jósepsson	Háldór E. Sigurdsson
Italie	Guido Carli	Paolo Baffi
Jamaïque	David H. Coore	G. Arthur Brown
Japon	Masayoshi Ohira <sup>2</sup>	Tadashi Sasaki
Jordanie	Khalil Salim	Hashim Dabbas
Kenya	Mwai Kibaki	Philip Ndegwa
Lesotho	E. R. Sekhonyana	T. Thahane
Libéria	Stephen Tolbert	D. Franklin Neal
Luxembourg	M. Raymond Vouel <sup>2</sup>	Albert Dondelinger
Malaisie	Mohamed Rahmat	Chong Hon Nyan
Malawi	D. T. Matenje	Lawrence Patrick Anthony
Maroc	Abdelkader Benslimane	Mustapha Faris
Maurice	Kher Jagatsingh	Ramaswamy Pyndiah
Mauritanie	Sidi Ould Cheikh Abdallah	Mamadou Cissoko
Népal	Bhekh B. Thapa	B. B. Pradhan
Niger	Boulama Manga	Abdoulaye Diallo
Nigeria	Y. A. O. Jinadu *	A. A. Ayida
Norvège	Per Kleppe	Thomas Løvold *
Ouganda	E. B. Wakhweya	Jino Geria
Pakistan	Mubashir Hasan	A. G. N. Kazi
Pays-Bas	W. F. Duisenberg	J. P. Pronk
République Centrafricaine	Jean Paul Mokodopo	Joseph Moutou-Mondziaou
République Malgache	Raymond Randriamandranto	Céline Rabekoriana Rabevazaha
Royaume-Uni	Gordon Richardson	D. W. G. Wass <sup>2</sup>
Sénégal	Ousmane Seck	Djibril Sakho
Sierra Leone	C. A. Kamara-Taylor	B. Strasser-King
Singapour	Hon Sui Sen	Howe Yoon Chong
Somalie	Mohamoud Yusuf Weirah	Omar Ahmed Omar
Souaziland	James Nxumalo	V. E. Sikhondze
Soudan	Ibrahim Moneim Mansour	Mohamed Abdel Magid Ahmed
Sri Lanka	N. M. Perera	C. A. Coorey
Suède	G. E. Strång	Kjell-Olof Feldt
Suisse	Felix Schnyder *	Peter Saladin *
Tchad	Abdoulaye Djonouma	Mahamat Farris
Togo	Henri Dogo	Damien Eklou Natey
Trinité et Tobago	G. M. Chambers	F. B. Rampersad
Tunisie	Mansour Moalla	Moncef Bel Hadj Amor
Yougoslavie	Momcilo Cemović	Gavra Popović
Zaire	Baruti wa Ndwali	Mbeka Makosso
Zambie	A. B. Chikwanda	L. J. Mwananshiku

Secrétaire Général

A. Broches

<sup>1</sup>A l'exception des personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (\*), les représentants et suppléants indiqués sont, respectivement, Gouverneurs ou Gouverneurs Suppléants de la Banque, membres de plein droit du Conseil Administratif, en vertu de l'Article 4(2) de la Convention.

<sup>2</sup>Désignation prenant effet après le 30 juin 1974.



## Annexe 3

### Listes de Conciliateurs et d'Arbitres

(au 30 juin 1974)

LISTE*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
<b>ALLEMAGNE</b>		
A	Prof. Dr. A. BÜLOW Retired Staatssekretär	20 avr. 1976
C	Dr. Gerhard GÖTTE Stellvertretendes Vorstandsmitglied der Kreditanstalt für Wiederaufbau	20 avr. 1976
A	Prof. Dr. Günther JAENICKE	20 avr. 1976
C	Dr. Hermann JANNSEN Stellv. Vorsitzender des Aufsichtsrates der Berliner Handels-Gesellschaft Frankfurter Bank	20 avr. 1976
C	Dr. Paul KREBS Generalbevollmächtigter Deutsche Bank A.G.	20 avr. 1976
A	Dr. Karl-Heinz LEHMANN Rechtsanwalt	20 avr. 1976
A	Dr. Hans PINCKERNELLE Rechtsanwalt	20 avr. 1976
C	Dr. Hans A. WUTTKE Mitinhaber des Bankhauses M. M. Warburg-Brinckmann, Wirtz & Co., Hamburg	20 avr. 1976
<b>AUTRICHE</b>		
C	Dr. Ladislaus BLASCHEK Bundeskammer der gewerblichen Wirtschaft	3 juil. 1978
C	Dr. Helmut HASCHEK Chairman, Board of Directors, Oesterreichische Kontrollbank AG	3 juil. 1978
A	Dr. Demetre KALUSSIS Professor of the Hochschule fuer Welthandel	3 juil. 1978
C	Dr. Werner MELIS Oesterreichische Nationalkomitee der Internationalen Handelskammer	3 juil. 1978
C	Dr. Wolfgang OEHLER Oesterreichische Laenderbank AG	3 juil. 1978
A	Dr. Philipp RIEGER Board of Directors, Austrian National Bank	3 juil. 1978
A	Dr. Nikolaus SCHMIDT-CHIARI Director, Creditanstalt-Bankverein	3 juil. 1978
A	Dr. Fritz SCHOENHERR Professor at the University of Vienna	3 juil. 1978
<b>BELGIQUE</b>		
A	Baron H. ANSIAUX Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique	20 mai 1977
C	M. Paul CALLEBAUT Président de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie	28 déc. 1978
C	M. André DEQUAE Ancien Ministre, Vice-Président de la Chambre des Représentants	28 déc. 1978
A	M. Franz DE VOGHEL Président de l'Institut de Réescompte et de Garantie	20 mai 1977
A	M. Robert HENRION Ancien Ministre, Président de la Société Générale de Banque	20 mai 1977

\* C = Conciliateur      A = Arbitre

\*\* A moins qu'une note n'indique le contraire, toute personne dont le nom figure sur ces Listes est un ressortissant de l'Etat contractant qui l'a désignée.

\*\*\* Conformément à l'Article 15(3) de la Convention, les personnes portées sur les Listes dont le mandat est venu à expiration, continuent d'y figurer jusqu'à désignation de leur successeur.

LISTE *	NOM** Titre	Expiration du mandat***
<b>BELGIQUE (suite)</b>		
C	M. Maurits NAESSENS Administrateur Délégué Directeur Général de la Banque de Paris et des Pays-Bas Belgique	28 déc. 1978
C	M. Jean REY Ministre d'Etat et Président de la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale	20 mai 1977
A	Baron J. VAN HOUTTE Ministre d'Etat et Ancien Premier Ministre	20 mai 1977
<b>CHINE</b>		
C	Mr. S. W. KUNG Executive Vice President, The International Commercial Bank of China, New York	29 avr. 1975
A	Mr. Chao-Nien LI Attorney-at-law	29 avr. 1975
A	Mr. Paul Chung-Tseng TSAI Attorney-at-law	29 avr. 1975
C	Mr. Martin WONG Minister, Special Assistant to the Ambassador, Chinese Embassy, Washington	29 avr. 1975
<b>CHYPRE</b>		
C A	Mr. Nicos G. DIMITRIOU Chairman, Electricity Authority of Cyprus	9 juil. 1979
C A	Mr. Paschalis L. PASCHALIDES Chairman and Managing Director, Hellenic Mining Co. Ltd.	9 juil. 1979
A	Mr. Criton G. TORNARITIS Attorney-General	9 juil. 1979
C A	Mr. Michael A. TRIANTAFYLLIDES President, Supreme Court	9 juil. 1979
<b>COREE</b>		
C	Mr. Kyoung Mo CHEUNG Attorney-at-law	30 juin 1973
C	Mr. Won Hoon CHUNG Director and Deputy President, Korea Exchange Bank	30 juin 1973
A	Mr. Chong Dai KIM Executive Vice President, Korea Chamber of Commerce and Industry	30 juin 1973
C	Mr. Ip Sam KIM Executive Vice-President, The Federation of Korean Industries	30 juin 1973
C	Mr. Suk Yoon KOH Attorney-at-law	30 juin 1973
A	Mr. Chang Soo LEE Executive Auditor, Korean Traders Association	30 juin 1973
A	Mr. Chung Soo OH Chairman of the Board of Directors, Korean Arrowroot Fibre Craft Company Ltd.	30 juin 1973
A	Mr. Pom Sik OH President, Honam Power Co., Ltd.	30 juin 1973
<b>DAHOMÉY</b>		
C	M. Antoine BOYA Administrateur Civil en retraite	29 jan. 1974
C	M. Pierre FOURN Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahoméy	29 jan. 1974
A	M. Idelphonse LEMON Directeur Général de la Société Dahoméenne de Banque	29 jan. 1974 (à suivre)

**Annexe 3** (suite)

LISTE *	NOM ** Titre	Expiration du mandat***
<b>DAHOMEY (suite)</b>		
A	Me Louis IGNATIO-PINTO Juge, Cour Internationale de Justice	29 jan. 1974
<b>DANEMARK</b>		
C A	Mr. H. KROG High Court Judge	20 août 1979
C A	Mr. I. FOIGHEL Professor, LL.D.	20 août 1979
C A	Mr. J. TROLLE President of the Supreme Court	20 août 1979
C A	Mr. H. TØPSOE-JENSEN President of the Maritime and Commercial Court	20 août 1979
<b>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</b>		
C	Mr. Nathaniel J. ELY <sup>1</sup> Attorney	2 août 1980
C	Mr. William H. G. FITZGERALD <sup>1</sup> First Vice President, Hornblower and Weeks-Hemphill, Noyes, Inc.	2 août 1980
A	Mr. Dixon R. HARWIN <sup>1</sup> Professor of Economics, Glendale College	2 août 1980
A	Mr. John Finlay HOTCHKIS <sup>1</sup> President, Chief Executive Officer and Director, Trust Company of the West.	2 août 1980
C	Mr. Gilbert L. MATON <sup>1</sup> President, John I. Thompson and Company	2 août 1980
C	Ms. Betty Southard MURPHY <sup>1</sup> Attorney	2 août 1980
A	Mr. Henry SALVATORI <sup>1</sup> President, Grant Oil Tool Company	2 août 1980
A	Mr. Henry E. SEYFARTH <sup>1</sup> Attorney	2 août 1980
<b>FRANCE</b>		
C A	M. Jean-Jacques DE BRESSON Conseiller d'Etat	17 juin 1980
A	M. René-Jean DUPUY Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Nice, Secrétaire Général de l'Académie de Droit International de la Haye	17 juin 1980
C	M. Jean PORTEMER Conseiller à la Cour de Cassation	17 juin 1980
C A	M. Paul REUTER Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	17 juin 1980
C	M. Henry TOUBAS Avocat Général à la Cour de Cassation	17 juin 1980
A	M. Michel VIRALLY Professeur à l'Université de Genève et à l'Institut de Hautes Etudes Internationales	17 juin 1980
<b>GABON</b>		
C A	M. Léon AUGE Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême	24 juin 1978
C A	M. Jean-Pierre LEMBOUMBA Commissaire au Plan	24 juin 1978

LISTE *	NOM** Titre	Expiration du mandat***
GABON (suite)		
C A	M. Marc MBA-NDONG Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Economie Rurale	24 juin 1978
C A	M. Jean François NTOUTOUME Secrétaire Général du Conseil Gabonais des Chargeurs	24 juin 1978
GHANA		
A	The Hon. Mr. Justice P. D. ANIN Judge of the Supreme Court	30 juin 1977
C	The Hon. Mr. Justice Fred K. APALOO, LL.B. Judge of the Supreme Court	30 juin 1977
A	Dr. S. K. B. ASANTE Solicitor-General	30 juin 1977
A	U. V. CAMPBELL, Esq., M.A., LL.B. Barrister-at-law	30 juin 1977
C	Mr. J. H. FRIMPONG-ANSAH, B.Sc. (Econ) Vice Chairman of the Deputies of the Committee of Twenty	30 juin 1977
C	Mr. E. P. L. GYAMPOH, B.A. Solicitor and Advocate	30 juin 1977
C	Frank MENSAH-BONSU Esq., B.A. Barrister-at-law	30 juin 1977
A	Mr. Victor OWUSU, B.Sc. (Econ), LL.B. Barrister-at-law	30 juin 1977
GUINEE		
C A	M. Mamba SANO Assistant, Institut National des Recherches, Conakry	10 fév. 1975
C A	Me Sy Savane SOULEYMANE Inspecteur Général des Services d'Etat à la Présidence de la République de Guinée	10 fév. 1975
GUYANE		
C	Mr. Hubert Oswald Earle BARKER, A.A. Retired Secretary to the Treasury, Guyana	27 juin 1980
A	Mr. Brynmor Thornton Inniss POLLARD, A.A., S.C. Chief Parliamentary Counsel	27 juin 1980
HAUTE-VOLTA		
C A	M. James LECARDEUR <sup>1</sup> Inspecteur Général d'Etat	31 mai 1973
C A	M. Hyacinthe OUEDRAOGO Directeur du Développement Industriel, Ministère du Plan et des Travaux Publics	31 mai 1973
C A	M. K. Lazare SORE Directeur du Commerce, Ministère des Finances et du Commerce	31 mai 1973
C A	M. Charles S. TRAORE Président de la Cour Suprême	31 mai 1973
INDONESIE		
C A	Mr. S. H. ATMODININGRAT Retired Senior Official, Ministry of Finance	31 déc. 1975
C A	Mr. Byanti KHARMAWAN Executive Director, International Monetary Fund	31 déc. 1975
C A	Prof. Dr. Mochtar KUSUMAATMADJA Professor of International Law, Padjadjaran University	31 déc. 1975
C A	Prof. R. SUBEKTI Chief Justice, Supreme Court of Justice	31 déc. 1975 (à suivre)

LISTE *	NOM ** Titre	Expiration du mandat***
<b>JAMAÏQUE</b>		
A	Mr. Harvey L. DA COSTA Barrister	10 juil. 1973
C	Mr. Oswald H. DUNN Attorney-at-law	10 juil. 1973
C	Mr. S. G. FLETCHER Company Director	10 juil. 1973
C	Mr. Felix M. FOX Managing Director, Seprod Ltd.	10 juil. 1973
C	Mr. Mayer M. MATALON Company Director	10 juil. 1973
A	Dr. Kenneth O. RATTRAY Assistant Attorney-General	10 juil. 1973
A	Sir Alfred RENNIE, Kt. Deputy Chairman, Board of Directors, The West Indies Sugar Company Ltd.	10 juil. 1973
<b>JAPON</b>		
C	Mr. Morihisa EMORI Counsellor, Mitsubishi Corporation	16 déc. 1974
A	Mr. Shigeo HORIE Chairman of the Board, Institute for International Studies and Training	16 déc. 1974
A	Mr. Taiichiro MATSUO Executive Vice-President and Senior Director, Marubeni-Iida Company Ltd.	16 déc. 1974
C	Mr. Hisashi MURATA Executive Managing Director, Mitsui and Company Ltd.	16 déc. 1974
C	Mr. Kumao NISHIMURA Member, Permanent Court of Arbitration	16 déc. 1974
C	Mr. Gengo SUZUKI Chairman of Board of Directors, Associated Japanese Bank (International) Ltd.	16 déc. 1974
A	Mr. Katsumi YAMAGATA Chairman, The Koa Fire & Marine Insurance Co., Ltd.	16 déc. 1974
<b>JORDANIE</b>		
C A	Mr. Ahmad AL-KHALIL Advocate	20 juin 1979
C A	Mr. Fayiq Farah HALAZUN Retired Judge, Supreme Court and High Court of Justice	20 juin 1979
C A	Dr. Hisham R. HASHEM Advocate	20 juin 1979
<b>KENYA</b>		
A	Mr. B. Mareka GECAGA Chairman and General Manager, B. A. T. Kenya Ltd.	25 juil. 1973
A	Mr. James F. H. HAMILTON Advocate	25 juil. 1973
C	Mr. Brian H. HOBSON Managing Director, East African Breweries Ltd.	25 juil. 1973
C	Mr. Samuel N. WARUHIU Advocate	25 juil. 1973
<b>MAROC</b>		
C A	M. Mohamed BERNOUSSI Trésorier Général, Ministère des Finances	3 juin 1979



LISTE *	NOM** Titre	Expiration du mandat***
<b>MAROC</b> (suite)		
C A	M. Abdellaziz FILALI Premier Président de la Cour d'Appel de Fès	3 juin 1974
C A	M. Hassan HALOUI Inspecteur Général des Finances au Ministère des Finances	3 juin 1974
C A	M. Ahmed ZEGHARI Premier Président de la Cour d'Appel de Rabat	3 juin 1974
<b>MAURICE</b>		
C A	Mr. Jean Marc DAVID, Q.C. Barrister	16 fév. 1976
C A	Mr. A. Hamid MOOLLAN Barrister	16 fév. 1976
<b>MAURITANIE</b>		
C A	M. Victor BERGER-VACHON <sup>1</sup> Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	31 juil. 1973
C A	M. Pierre LAMPUE <sup>1</sup> Professeur honoraire à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	11 juil. 1973
C A	M. Henry SOLUS <sup>1</sup> Professeur honoraire à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	11 juil. 1973
C A	M. Georges VEDEL <sup>1</sup> Doyen honoraire, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	11 juil. 1973
<b>NIGERIA</b>		
C	Anofi S. GUOBADIA, Esq. Managing Director, Maiden Electronics Works Ltd.	1er avr. 1974
A	Y. A. O. JINADU, Esq. Judge, High Court of Lagos State	1er avr. 1974
C	Mr. Alhaji A. MAI-BORNU Director, Nigerian Tobacco Co. Ltd.	1er avr. 1974
A	E. O. Adeyinka MORGAN, Esq., C.F.R. Retired Chief Justice	1er avr. 1974
A	S. P. THOMAS, Esq. Retired Chief Justice	1er avr. 1974
<b>NORVEGE</b>		
C A	Mr. Per BRUNSVIG Doctor of Laws, Barrister of the Supreme Court	22 mai 1980
C A	Mr. Oscar Christian GUNDERSEN Supreme Court Judge	22 mai 1980
C A	Mr. Jens Chr. HAUGE Barrister of the Supreme Court	22 mai 1980
C A	Mr. Axel HEIBERG Supreme Court Judge	22 mai 1980
<b>OUGANDA</b>		
A	Mr. Godfrey L. BINAISA, Q.C. Barrister	30 oct. 1973
A	Mr. Tom BURUKU Leaf Manager, B.A.T. (Uganda) Ltd.	28 mars 1979
C	Mr. Y. KYESIMIRA Lecturer in Economics, Makerere University College	30 oct. 1973 (à suivre)

<sup>1</sup> Nationalité française

LISTE *	NOM ** Titre	Expiration du mandat***
<b>OUGANDA (suite)</b>		
A	Mr. C. MBOIJANA Barrister	30 oct. 1973
C	Mr. D. J. K. NABETA Director, African Development Bank	30 oct. 1973
C	Mr. Semei NYANZI Chairman, Uganda Development Corporation	30 oct. 1973
C	Dr. J. J. OLOYA Special Lecturer in Agricultural Economics, Makerere University College	30 oct. 1973
A	Mr. Gurdial SINGH Barrister	30 oct. 1973
<b>PAKISTAN</b>		
C	Mr. Hatim A. ALAVI Chairman, Alavi Sons Ltd	19 juil. 1973
A	Mr. A. R. CHANGEZ Retired Judge	3 juil. 1973
A	Mr. Malik Abdul HAMID Retired High Court Judge	4 juil. 1979
C	Mr. Quazi Mohammad ISA Barrister-at-Law	4 juil. 1979
C	Mr. Mohammad Afzal KHAN Retired High Court Judge	4 juil. 1979
C	Mr. Mumtaz MIRZA Retired Executive Director, International Bank for Reconstruction and Development	3 juil. 1979
A	Mr. R. P. MUNSHI Retired Judge	3 juil. 1973
A	Justice Feroze NANA Retired Judge	9 août 1979
<b>PAYS-BAS</b>		
C	Prof. Mr. H. J. HOFSTRA Professor of Law, University of Leyden	26 juin 1974
C	Dr. M. W. HOLTROP Retired President, De Nederlandsche Bank N.V.	26 juin 1974
C A	Prof. Mr. P. LIEFTINCK Executive Director, International Monetary Fund	26 juin 1974
C	Mr. J. MEYNEN Chairman, Amsterdam-Rotterdam Bank	26 juin 1974
A	Prof. Dr. Pieter SANDERS Professor at the Law Faculty of the Erasmus University of Rotterdam	26 juin 1974
A	Prof. Mr. G. J. WIARDA President, Supreme Court of the Netherlands	26 juin 1974
A	Mr. C. R. C. WIJCKERHELD BISDOM Barrister	26 juin 1974
<b>REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE</b>		
C A	M. Bernard Christian AYANDHO Ancien Ministre de l'Industrie et du Commerce	21 sept. 1973
C A	M. Louis KPADO Directeur du Commerce et de l'Industrie	21 sept. 1973
C A	M. Albert MADIABOLA Commissaire Général au Trésor Public	21 sept. 1973
C A	M. André ZANIFE-TOUAMBONA Directeur Général de la Banque Nationale de Développement	21 sept. 1973



## LISTE\*

NOM\*\*  
TitreExpiration  
du mandat\*\*\*

## REPUBLIQUE MALGACHE

A	M. Lucien ANDRIANTAHINA Conseiller à la Cour Suprême	18 jan. 1975
C	M. Zafimahery RAFAMATANANTSOA Avocat Général à la Cour Suprême	18 jan. 1975
A	M. Henri RAHARIJAONA Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères	18 jan. 1975
A	M. Justin RAKOTONIAINA Magistrat, membre du Conseil Supérieur des Institutions	18 jan. 1975
C	M. Raymond RANJEVA Chargé de Cours à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Madagascar	18 jan. 1975
A	M. Edilbert RAZAFINDRALAMBO Premier Président de la Cour Suprême	18 jan. 1975
C	M. Rakotovao RAZAKABOANA Chargé de Cours d'Economie Politique à la Faculté de Droit de l'Université de Madagascar	18 jan. 1975
C	M. TOAZARA Président du Conseil Supérieur des Institutions	18 jan. 1975

## ROYAUME-UNI

A	Mr. Maurice Edward BATHURST, C.M.G., C.B.E., Q.C. <sup>1</sup> Barrister	1er août 1980
A	Mr. Robert Lionel Archibald GOFF, D.C.L., Q.C. <sup>2</sup> Barrister	1er août 1980
C	Lord GREENWOOD OF ROSSENDALE, P.C., J.P. <sup>2</sup> Pro-Chancellor, University of Lancaster; Chairman, Local Government Staff Commission	9 août 1980
A	Sheriff Charles Eliot JAUNCEY, Q.C. <sup>1</sup> Advocate	1er août 1980
C	The Rt. Hon. Aubrey JONES, P.C. <sup>2</sup> Chairman, Cornhill Insurance Company Ltd.; Director, Thomas Filling Ltd.	9 août 1980
A	Mr. Elihu LAUTERPACHT, Q.C. <sup>2</sup> Lecturer in Law, University of Cambridge	1er août 1980
C	Sir Frederick MASON, K.C.V.O., C.M.G. <sup>2</sup> Director, New Court Natural Resources Ltd.	9 août 1980
C	The Hon. A. Maxwell STAMP <sup>1</sup> Chairman, Maxwell Stamp Associates Ltd.	9 août 1980

## SENEGAL

A	M. Abdourahmane DIA Directeur de Cabinet au Ministère du Plan et du Développement	21 mai 1973
A	M. Hamet DIOP Directeur Général de la Banque Nationale de Développement	21 mai 1973
A	M. Kéba M'BAYE Premier Président de la Cour Suprême	21 mai 1973
A	M. Amadou SOW Directeur Général de l'Union Sénégalaise de Banque	21 mai 1973

## SRI LANKA

A	Mr. Hector ABHAYAVARDHANA Chairman, Peoples Bank	10 juin 1974
C	Mr. R. H. DE MEL Businessman	10 juin 1974 (à suivre)

<sup>1</sup>signation renouvelée après le 30 juin 1974.  
<sup>2</sup>signation prenant effet après le 30 juin 1974.

LISTE *	NOM** Titre	Expiration du mandat***
<b>SRI LANKA (suite)</b>		
C	Mr. Tilak E. GOONERATNE High Commissioner for Sri Lanka in London	10 juin 1974
C	Mr. Chelliah LOGANATHAN Retired General Manager, Development Finance Company of Ceylon	10 juin 1974
A	Mr. M. C. SANSONI Retired Chief Justice, Supreme Court of Ceylon	10 juin 1974
A	Mr. N. SINNETAMBY Retired Justice, Supreme Court of Ceylon	10 juin 1974
C	Mr. Lionel A. WEERASINGHE Retired Auditor General of Ceylon	10 juin 1974
A	Mr. H. W. R. WEERASOORIYA Retired Justice, Supreme Court of Ceylon	10 juin 1974
<b>SUEDE</b>		
A	Mr. Allan BJÖRKLUND Executive Vice President, Rederiaktiebolaget Nordstjernen	6 sept. 1979
C	Mr. Gunnar GLIMSTEDT General Counsel International and Director of Aktiebolaget Svenska Kullagerfabriken	6 sept. 1979
C	Mr. Ove KJELLGREN Vice President Administration, Loussavaara-Kiirunavaara AB	6 sept. 1979
A	Mr. Gunnar LAGERGREN President, Court of Appeals for Western Sweden	6 sept. 1979
C	Mr. Erik LEIJONHUFVUD (LIONHEAD) Special Adviser, Skandinaviska Enskilda Banken	6 sept. 1979
A	Mr. Sten RUDHOLM President, Svea Court of Appeal	6 sept. 1979
C	Mr. Sten SILJESTRÖM General Counsel and Vice President of Allmänna Svenska Elektriska Aktiebolaget	6 sept. 1979
A	Mr. Ivan WALLEMBERG President, Supreme Restitution Court for Berlin	6 sept. 1979
<b>SUISSE</b>		
A	M. l'Ambassadeur R. L. BINDSCHEDLER Jurisconsulte du Département Politique Fédéral	15 oct. 1974
C	M. Heinrich HOMBERGER-LIECHTI Ancien Vice Président, Office Suisse d'Expansion Commerciale	15 oct. 1974
C	M. le Ministre Robert KOHLI Ancien Secrétaire Général du Département Politique Fédéral	15 oct. 1974
A	M. Pierre A. LALIVE Professeur à l'Université de Genève et à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales	15 oct. 1974
A	M. André PANCHAUD Ancien Juge Fédéral	15 oct. 1974
C	M. Pierre Jean POINTET Professeur à l'Université de Neuchâtel	15 oct. 1974
C	M. Eberhard REINHARDT Président de la Direction Générale du Crédit Suisse	15 oct. 1974
A	M. Alfred E. VON OVERBECK Professeur et Recteur de l'Université de Fribourg	15 oct. 1974
<b>TOGO</b>		
C A	Me Ayité D'ALMEIDA Avocat Défenseur	18 sept. 1973

LISTE*	NOM** Titre	Expiration du mandat***
TOGO (suite)		
C A	Me Lucien OLYMPIO Magistrat	17 mai 1978
C A	Me Léonidas QUASHIE Magistrat	18 sept. 1973
C A	Me Anani Ignacio SANTOS Avocat Défenseur	18 sept. 1973
TUNISIE		
A	M. Moncef BEL HADJ AMOR Secrétaire Général au Ministère des Finances	29 jan. 1979
C	M. Hassen BELKHODJA Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Banque	29 jan. 1979
C	M. Moncef BELKHODJA Administrateur Délégué de la Société Nationale d'Investissement	29 jan. 1979
C	M. Mohamed BOUSBIA Directeur Général de la Banque Centrale de Tunisie	29 jan. 1979
C	M. Khaled CHAABOUNI Directeur des Investissements au Ministère du Plan	29 jan. 1979
A	M. Hédi ENNIFER Président Directeur Général de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance	29 jan. 1979
A	M. Kamel GORDAH Directeur des Conventions et du Contentieux de l'Etat	29 jan. 1979
A	M. Mohamed SNOUSSI Conseiller Juridique et de Législation au Premier Ministère	29 jan. 1979
YUGOSLAVIE		
C A	Prof. Dr. Ksente BOGOEV Professor, Faculty of Economics, Skopje University	15 jan. 1974
C A	Prof. Dr. Stojan CIGOJ Professor, Faculty of Laws, Ljubljana University	15 jan. 1974
C A	Prof. Dr. Aleksandar GOLDŠTAJN Professor, Faculty of Laws, Zagreb University and Judge, Constitutional Court of Croatia	15 jan. 1974
C A	Prof. Dr. Vladimir JOVANOVIĆ Professor, Faculty of Laws, Belgrade University	15 jan. 1974

## **Résolutions du Conseil Administratif**

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le Conseil Administratif au cours de sa Septième Session Annuelle le 27 septembre 1973:

### **AC(7)/RES/22—APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL**

Le Conseil Administratif

DECIDE

D'approuver le Septième Rapport Annuel sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au document AC/73/4.

### **AC(7)/RES/23—AMENDEMENT AU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU CENTRE (ICSID/4, Partie A)**

Le Conseil Administratif

DECIDE

D'adopter l'amendement suivant au Règlement Administratif et Financier du Centre:

Amender le paragraphe (3) de l'Article 20 du Règlement Administratif et Financier qui dispose que: "Dès que le Secrétaire Général reçoit la notification d'une désignation, il en informe la personne désignée, en lui indiquant l'autorité qui la désigne et la date à laquelle sa désignation prend fin et lui demande confirmation qu'elle accepte de figurer sur la Liste; par la suite, il demande chaque année à l'autorité ayant procédé à la désignation de confirmer que la personne désignée est toujours qualifiée pour figurer sur la Liste, et disposée à y figurer." en supprimant la dernière phrase de ce paragraphe. Le nouveau paragraphe (3) de l'Article 20 sera le suivant: "Dès que le Secrétaire Général reçoit la notification d'une désignation, il en informe la personne désignée, en lui indiquant l'autorité qui la désigne et la date à laquelle sa désignation prend fin et lui demande confirmation qu'elle accepte de figurer sur la Liste."

### **AC(7)/RES/24—ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCISE 1974**

Le Conseil Administratif

DECIDE

D'adopter, pour la période du 1er juillet 1973 au 30 juin 1974, le budget des recettes et dépenses figurant au paragraphe 1 du document AC/73/1.

---

La résolution suivante a été adoptée par le Conseil Administratif par correspondance le 31 mai 1974:

### **AC(C)/RES/25—ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 1974**

Le Conseil Administratif

DECIDE

D'adopter, pour la période du 1er juillet 1973 au 30 juin 1974, le budget supplémentaire figurant au paragraphe 3 du document AC/74/1.

## Etats Financiers

Exprimés en dollars des Etats-Unis

EXERCICE SE TERMINANT LE 30 JUIN 1974

## Recettes (Note)

Contribution des services, locaux et matériel fournis par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement .....	\$131.736
Vente de publications et droits d'enregistrement .....	4.206
Total	<u>\$135.942</u>

## Dépenses (Note)

Rémunération du personnel .....	\$ 73.720
Voyages .....	7.045
Représentation .....	244
Services contractuels .....	49.107
Fournitures et divers .....	249
Impression .....	5.577
Total	<u>\$135.942</u>

## Note

Le Mémorandum sur les Arrangements Administratifs conclus entre le Centre et la Banque Internationale pour le Reconstruction et le Développement, qui est entré en vigueur à partir du 14 octobre 1966, stipule, *inter alia*, que, sauf dans la mesure où le Centre peut s'être fait rembourser par les parties à une procédure les honoraires et frais des membres des Commissions de Conciliation, des Tribunaux Arbitraux, ou des Comités d'Arbitres, la Banque fournira gratuitement les services, locaux et matériels suivants:

- (1) les services de membres du personnel et de consultants;
- (2) d'autres services administratifs, locaux et matériels, tels que voyages, communications, bureaux, meubles, équipement, fournitures et impression.

La Banque n'a pas fait de contribution en espèces directement au Centre. La contribution déclarée de \$131.736 est égale aux dépenses nettes transcrites par la Banque comme ayant été engagées au nom du Centre.

Les dépenses déclarées par le Centre ne comprennent que les montants identifiés par la Banque comme se rapportant directement au Centre et, par conséquent, ne comprennent aucuns frais indirects ou généraux de la Banque.

Au 30 juin 1974, le Centre n'avait ni actif, ni passif, à l'exception d'une somme à régler pour des services contractuels, qui est mise à la charge de la Banque conformément aux Arrangements Administratifs. Les dépenses qui auront été engagées par le Centre en rapport direct avec des procédures d'arbitrage seront à la charge des parties conformément au Règlement Administratif et Financier. En vertu de ce Règlement, le Secrétaire Général invite les parties à effectuer des acomptes de temps en temps afin de couvrir ces dépenses. Pour cette raison, ces acomptes et dépenses ne figurent pas dans le budget du Centre. Au 30 juin 1974, une procédure d'arbitrage pour laquelle un tribunal avait été constitué était en cours. Un acompte qui s'y rapporte servant à couvrir les dépenses du Centre avait été déposé par les parties à cette procédure auprès du Centre. Quatre autres procédures d'arbitrage ont été enregistrées mais aucun tribunal n'avait été constitué au 30 juin 1974.

Les états ci-joints des recettes et dépenses du Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements sont une traduction française de la version anglaise. Les états financiers, en leur version anglaise, ont été examinés par les comptables indépendants du Centre, Price Waterhouse & Co. Leurs conclusions sur les états financiers figurent dans la version anglaise du Rapport annuel.



## Bibliographie Juridique Relative au Centre

En plus de celles mentionnées dans les sept premiers Rapports annuels, le Secrétariat a eu connaissance des publications suivantes concernant le Centre:

C. F. Amerasinghe

"Model Clauses for Settlement of Foreign Investment Disputes"

The Arbitration Journal, Vol. 28, No. 4, pp. 232-257 (December 1973).

---

C. F. Amerasinghe

"Submissions to the Jurisdiction of the International Centre for Settlement of Investment Disputes"

Journal of Maritime Law and Commerce, Vol. 5, No. 2, pp. 211-250 (January 1974).

---

Arshad Masood

"Default Procedure in Arbitration under the World Bank Convention"

The Law Review (Punjab University, Chandigarh) Vol. 22 (1970).

---

Arshad Masood

"The World Bank Convention and the Settlement of Investment Disputes"

The Journal of Commerce (Aligarh Muslim University, Aligarh) Vol. 18 (1970-1971).

---

Arshad Masood

"Provisional Measures of Protection in Arbitration under the World Bank Convention"

Delhi Law Review (Delhi University, Delhi) Vol. 1 (1972).

---

Arshad Masood

"Law Applicable in Arbitration of Investment Disputes under the World Bank Convention"

Journal of the Indian Law Institute (New Delhi) Vol. 15 (1973).

---

Radoje Prica

"Investicije u Zemljama u Razvoju—Pravni Odnosi Inostranik Investitora i Države" (Les Investissements dans les Pays en Voie de Développement—Rapports Juridiques des Investisseurs Etrangers avec les Etats).

---

David M. Sassoon

"Arbitration under the Auspices of the International Centre for Settlement of Investment Disputes and the International Chamber of Commerce"

World Traders, Vol. 6, No. 2, pp. 19-23 (1973).

---

Charles Vuylsteke

"Foreign Investment Protection and ICSID Arbitration"

The Georgia Journal of International and Comparative Law, Vol. 4, No. 2 (1974).

---









---

**CI O I**

**SIEGE:**  
1818 H Street, N.W.  
Washington, D.C. 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-2087  
Adresse Télégraphique: ICSID